Image not found or type unknown

compteur copies photocopieur

Par **marguerite21358**, le **29/03/2013** à **10:52**

Bonjour,

je souhaiterais avoir un renseignement.
Je suis présidente d'une association et depuis 5 ans nous avons un contrat avec une entreprise qui nous loue une photocopieuse.
Notre contrat a été renouvelé avec notre accord et signé sur les même conditions. C'est à dire que nous avons payé jusqu'à présent le même prix pour une impression qu'elle soit A4 ou A3 puisque nous payions à la copie.
Le tarif variait uniquement entre le NB et la couleur.
Tous les mois nous avions l'habitude d'envoyer un relevé compteur, et de payer la facture correspondante.
Hier le technicien est passé et nous a expliqué que l'entreprise avait été racheté mais que cela ne changeait rien pour nous. Sauf que...
Il a retouché notre relevé compteur et que les copies à présent se comptent par 2 (format A3), et de 8275 copies nous sommes passés à 17485 copies en l'espace de quelques minutes (c'est à dire après le passage du technicien) ce qui représente une année complète d'impression de notre association. Personne ne nous a prévenu, et surtout ce n'est pas écrit dans le contrat !
QUE faire ? Doit on payer ces copies qui ne correspondent à rien ???

Merci merci de votre aide.

Copyright © 2025 Légavox.fr - Tous droits réservés